ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

code de la route

Question écrite n° 36441

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la circulation de motos, scooters et quads en zone urbaine. En effet, certains conducteurs de ces véhicules ont des comportements extrêmement dangereux méprisant les règles les plus élémentaires du code de la route (conduite sans casque, non-respect des sens uniques, des limitations de vitesse, des stops et des zones piétonnes...). Ces comportements sont inadmissibles et mettent en danger l'ensemble des usagers de la route comme des piétons. De plus, ce phénomène engendre de fortes nuisances sonores qui suscitent inquiétude et exaspération chez les riverains qui sont d'ailleurs nombreux à saisir les services de sécurité. Si bien entendu, recourir à des "courses-poursuites" ne semble pas être le meilleur dispositif pour sanctionner les contrevenants, il semble tout de même possible de mettre en place des dispositifs de contrôle adaptés permettant la verbalisation et/ou l'interpellation des auteurs de ces infractions dans des conditions sécurisées pour le public. Il demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour faire cesser ce phénomène et permettre à nos concitoyens de retrouver la tranquillité et la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre.

Données clés

Auteur : M. Jean-Noël Carpentier
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36441
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 août 2013, page 8940
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)